

## **Privatisation des musées du Département des Hauts-de-Seine Foire aux questions**

### **Comment procéder pour privatiser les espaces de l'un des trois musées départementaux ?**

Les trois sites départementaux - Albert-Kahn, musée et jardin départementaux, Domaine départemental de Sceaux, parc et musée, Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand - peuvent être privatisés pour les événements suivants : rencontres professionnelles, événements d'entreprises, petits-déjeuners, déjeuners, cocktails ou dîners, visites guidées sur mesure...

L'entreprise ou l'agence intéressée par la privatisation d'un ou de plusieurs espaces doit prendre contact avec la Direction de la culture du Conseil départemental des Hauts-de-Seine - [locationespaces@cg92.fr](mailto:locationespaces@cg92.fr) -, qui gèrera le dossier en lien avec les équipes du site demandé. Chaque demande de privatisation est étudiée en fonction de différents critères : nature du projet, qualité de la demande, nombres d'invités, dates souhaitées, disponibilité... Une fois le projet validé, l'entreprise ou l'agence est accompagnée dans la mise en place de son événement.

### **Quels sont les horaires de privatisation des espaces ?**

Les espaces des trois musées départementaux, intérieurs et extérieurs, peuvent être privatisés toute la journée (de 9h à minuit) le jour de fermeture au public, le lundi, ainsi que tous les autres jours de la semaine, en soirée, après fermeture des portes au public. Ces disponibilités restent sous réserve de la programmation culturelle des sites.

Le lundi, la privatisation des espaces est possible pour une journée (de 9h à 18h), une demi-journée (4 heures consécutives entre 9h et 18h), une soirée (4 heures consécutives entre 18h et minuit).

### **Le traiteur est-il imposé ?**

Les trois sites départementaux ne disposent pas de traiteur attitré. L'entreprise ou l'agence peut faire appel au traiteur de son choix, sous réserve de son acceptation par le Conseil général et du cahier des charges techniques de chaque site.

### **Est-il possible de privatiser les espaces pour un mariage ?**

La privatisation des espaces ne peut pas être envisagée pour l'organisation d'un mariage.

### **Peut-on organiser une soirée dansante ?**

En raison de la fragilité des sols et des jardins et de la qualification de monuments historiques de la plupart des espaces, il n'est pas possible d'organiser de soirée dansante.

### **Les trois sites sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ?**

#### **Albert-Kahn, musée et jardin départementaux**

La totalité de l'espace muséal est accessible aux personnes à mobilité réduite. Un ascenseur permet d'accéder à l'étage.

Une grande partie des jardins sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, néanmoins le jardin japonais contemporain, comportent des allées qui présentent des reliefs accidentés parfois glissants et des passages rocheux peu ou pas accessibles aux fauteuils roulants.

#### Domaine départemental de Sceaux, parc et musée

Le Château, l'Orangerie et le Petit Château sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des rampes d'accès et des ascenseurs permettent d'accéder sans difficultés à ces espaces. Par ailleurs, tous les bâtiments disposent de sanitaires équipés.

#### Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand

Le parc de la maison est accessible aux personnes à mobilité réduite mais un accompagnateur est recommandé pour un meilleur confort dans la mesure où le cheminement de l'entrée suit une pente sur 300 mètres avant d'arriver aux abords du bâtiment.

Le prêt d'un fauteuil roulant est possible et une autorisation de pénétrer en voiture est accordée aux véhicules des personnes titulaires de la carte européenne de stationnement, sous réserve du respect des règles de sécurité indiquées.

#### **Les trois sites disposent-ils d'un parking ?**

##### Albert-Kahn, musée et jardin départementaux

Plusieurs places de stationnement publiques se trouvent à proximité d'Albert-Kahn, musée et jardin, avenue Jean-Baptiste Clément. Et deux parkings payants Vinci se situent à environ 10 minutes à pied : place George Clémenceau, et rue de La Bellefeuille.

Albert-Kahn, musée et jardin ne dispose pas de parking spécifique. Dans le cadre d'un événement privé organisé à Albert-Kahn, musée et jardin, nous vous recommandons de prévoir un voiturier pour assurer l'accueil de vos invités.

Pour la livraison de matériel, il est possible de stationner, le temps du déchargement uniquement, à l'entrée des jardins, située 1 rue des Abondances à Boulogne-Billancourt.

##### Domaine départemental de Sceaux, parc et musée

Le Domaine de Sceaux dispose d'un parking de 200 places sur l'esplanade du Château- Musée de l'Île-de-France, au bout de l'Allée d'Honneur.

##### Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand

Quelques places de stationnement sont disponibles autour de l'Arboretum et un parking public se situe à proximité, rue de Chateaubriand. La Maison de Chateaubriand ne dispose pas de parking spécifique.

#### **Quel matériel peut être mis à disposition dans le cadre d'une location d'espaces ?**

Les sites ne disposent pas de matériel, de mobilier ou d'éléments de décoration, pouvant être mis à disposition pour un événement privé.

L'organisateur doit se charger du matériel nécessaire pour faire des projections (films, PowerPoint, ...).